



## Syndicat des employés et des employées de la Télé-université

SCFP 2051

### **Résolution du SCFP 2051 relative au rapport de Me Pierre Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM**

---

- ATTENDU** le contenu du rapport de Me Pierre Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM;
- ATTENDU** la résolution du 25 mars 2002 où nous nous prononçons en faveur de la démarche exploratoire TÉLUQ / UQAM;
- ATTENDU** la résolution du 12 novembre 2002 où nous approuvions, dans le principe, le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en s'appuyant sur le rapport du comité académique;
- ATTENDU** la résolution du 9 décembre 2003 où nous approuvions le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en s'appuyant sur les engagements du protocole d'entente à intervenir entre la Télé-université et l'Université du Québec à Montréal;
- ATTENDU** les préoccupations constantes du 2051 à l'égard du maintien des conditions de travail, des acquis ainsi que des perspectives d'avenir professionnel de ses membres;
- ATTENDU** l'avis favorable reçu du (SCFP) *Syndicat canadien de la fonction publique* relativement au contenu du protocole;
- ATTENDU** que les recommandations du rapport devant concrétiser l'intégration de la Télé-université à l'UQAM font fi dudit protocole;
- ATTENDU** que le modèle de formation à distance de la Télé-université repose sur un système dont la dynamique de toutes les parties en fait la force.

**IL EST RÉSOLU**

de refuser le rapport et de dénoncer auprès de toutes les instances concernées, le démantèlement irresponsable et irrespectueux de la TÉLUQ tel qu'avancé dans les recommandations du rapport de Me Pierre Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU**

d'exiger le respect du protocole d'entente de juin 2004, intervenu entre la Télé-université et l'UQAM.

Proposée par le conseil syndical.

Appuyée par Colette Laprise.

Adoptée à une majorité de 97,9 %.

Le mardi, 16 décembre 2008.